

<p align="center">Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé Section “sécurité sociale”</p>
--

CSSS/14/104

AVIS N° 14/26 DU 1ER JUILLET 2014 RELATIF À LA DEMANDE DE L'INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS CONCERNANT LA CANDIDATURE DE MADAME KATELIJNE MINNAERT AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*;

Vu l'arrêté royal du 12 août 1993 *relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale*;

Vu la demande de l'Institut national d'assurances social pour travailleurs indépendants;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale du 27 mai 2014;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

- 1.** L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants soumet la candidature de madame Katelijne Minnaert aux fonctions de conseiller en sécurité à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1.** Il ressort du curriculum vitae de la candidate joint à la demande qu'elle a de bonnes connaissances en informatique et en sécurité de l'information, ainsi que de bonnes connaissances de la réglementation en vigueur.

2.2. La candidate n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Elle fait partie de l'organisation et exerce la fonction de conseiller en sécurité de l'information. Elle fait directement rapport à la direction générale.

Le rapport d'auditorat précise qu'elle exercera sa fonction de conseiller en sécurité à temps plein à partir du 1er septembre 2014. À l'heure actuelle, elle le fait encore à temps partiel.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

rend un avis favorable.

Yves ROGER
Président

Le siège du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).
--